

34K07

Lac Cheminade

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-En demande de renouvellement, U-Réfusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Statut du site d'extraction:
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:

G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
H) Sable de silice	P) Ferme consolidée	X) Calcite
I) Calcaire	Q) Ferme temporaire	J) Terre jaune
K) Pierre de dimensionnelle	M) Ferme	R) Résidu miniers inertes
E) Minéral de silice	N) Terre noire	S) Sable
		T) Tourbe

Contrainte à l'activité minière

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périérie urbanisée
- Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Piigonan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiamaite, Essipk, Mashéuash, Nutsukuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
est de 22°47' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,07

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM. Zone 18

Échelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

